

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

Date de convocation : 26 février 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 14, présents : 11, votants : 11

L'an deux mil quinze, le cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. QUINTON Christian, Maire
M. MORAND Hervé, M. HATTE Valéry, M. GUYOT Bruno adjoints
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence, M. GARNIER Arnaud,
Mme GOURNAY Christelle, Mme MICHINEAU Estelle, M. ROINÉ Stéphane

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, Mme GONTHIER Viviane

ÉTAIT ABSENTE :

Mme CEZARD Dominique,

M. ROINÉ Stéphane a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 février 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délégation à Monsieur le Maire pour signer le devis pour acquisition de matériel de cuisine,
- Missionner le cabinet d'architecture de Madame TALVARD pour la réalisation du local TAP.

2015-28 Vote du budget Salon de coiffure.

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget du Salon de coiffure comme suit :

* FONCTIONNEMENT : voté en équilibre	
Dépenses et recettes arrêtées à la somme de	3 325,23 €
* INVESTISSEMENT : voté en équilibre	
Dépenses et recettes arrêtées à la somme de	3 848,83 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

2015-29 Vote du budget Lilas 1.

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget du Lotissement Lilas comme suit :

* FONCTIONNEMENT : voté en équilibre	
Dépenses et recettes arrêtées à la somme de	99 975,32 €
* INVESTISSEMENT : voté en équilibre	
Dépenses et recettes arrêtées à la somme de	151 858,40 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

2015-30 Vote du budget Lilas 2.

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget du Lotissement Lilas 2 comme suit :

* FONCTIONNEMENT : voté en équilibre

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 84 631,13 €

* INVESTISSEMENT : voté en équilibre

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 32 185,87 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

2015-31 Vote des subventions 2015.

Monsieur GUYOT explique que la commission vie locale s'est réunie le 18 février afin de discuter sur l'attribution de subvention aux associations. Il propose aux élus les montants suivants :

ANNÉE	2013	2014	2015
ASSOCIATIONS			
ADMR CHAILLAND (FAMILLE RURALE)	1071,00	1066,00	998,00
FAMILLES RURALES CHAILLAND CLSH ÉTÉ	600,00		
FAMILLES RURALES CHAILLAND Portage Repas	5,20	12,80	50,80
Famille Rurale "La Ritournelle" Le Bourgneuf	200,00	200,00	200,00
HALTE GARDERIE ILE AUX ENFANTS	200,00	200,00	
SPA	247,80	254,70	254,70
CAUE	68,60		
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00	50,00	50,00
ANCIENS D'AFN	62,00	65,00	65,00
CHASSEURS	82,00	85,00	82,00
GROUPEMENT PROTECTION CULTURES	100,00	110,00	110,00
CLUB DE L AMITIÉ	205,00	210,00	200,00
FAMILLES RURALES ST HILAIRE	542,00	545,00	550,00
FEDERATION DES NUISIBLES (FDGDON)	246,23	249,34	252,44
COMICE AGRICOLE	120,00		120,00
NEW CLUB	1800,00	1500,00	
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	880,00	2873,70	1500,00
CYCLO CLUB ERNEEN	1000,00	750,00	En attente
Comité d'animation	400,00	450,00	En attente
Les Mirlitons	238,00	242,50	Pas de représentation
APEI Nord Mayenne			100,00
Donneur de Sang			En attente
CCAS			2500,00
APE			87,75
TOTAL	8 117,83	8 864,04	7120,69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ **Valide** l'attribution des subventions de 2015 à la condition que **le demandeur ait fait une demande à la mairie et adressé son bilan financier 2014.**

✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ces subventions.

2015-32 Ouverture de crédit en investissement du budget communal.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales concernant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Matériel

- Achat d'une dameuse 600 € (art. 21578)
- Achat d'extincteur 500 € (art. 2188)
- Acquisition matériel 800 € (art. 2188)

Total : 1 900 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget.

2015-33 ERDF : redevance occupation du domaine public pour 2015.

Vu les articles L2333-84 et R2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire ERDF est tenu d'acquitter auprès des communes une redevance d'occupation du domaine public.

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 précisant les modalités de calcul de cette redevance.

Vu les paramètres de calcul envoyé par ERDF.

Le montant de la redevance s'élève à 197 € pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le montant de la redevance soit 197 € pour l'année 2015
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre correspondant

2015-34 Plan de financement pour les 3^{ème} et 4^{ème} tranches de vitraux.

Monsieur QUINTON rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé, pour ce dossier, de solliciter la DETR auprès de la Préfecture.

Le coût des travaux pour la réfection des vitraux 3^{ème} et 4^{ème} tranches est estimé comme suit :

Montant des travaux HT :	52 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 000,00 €
Montant HT	54 000,00 €
Montant de l'opération TTC :	64 800,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Général	25%	13 500,00 €
DETR	20%	10 800,00 €
Fondation du Patrimoine :		3 556,00 €
Association Patrimoine Vivant :		15 000,00 €
Total subventions :	79,36%	42 856,00 €
FCTVA :	16,404%	8 858,16 €
Autofinancement :		3 085,84 €
Emprunt :		10 000,00 €
TOTAL		64 800,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le plan de financement présenté ci dessus
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en relation avec ce dossier

2015-35 Plan de financement pour le matériel de cantine.

Monsieur QUINTON rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé, pour ce dossier, de solliciter une aide LEADER.

Le coût de fourniture et installation du matériel de cantine s'élève à 12 855 €. Il se décompose comme suit :

Lavage vaisselle :	4 200 €
Appareils de cuisson :	4 500 €
Friteuse :	2 500 €
Éplucheuse à légumes :	1 455 €
Chariot :	200 €

LEADER	55,00%	7 070,25 €
Autres		0,00 €
Total subventions		7 070,25 €
Autofinancement :		5 784,75 €
TOTAL HT		12 855,00 €

Une partie de la TVA sera récupérée dans le cadre du FCTVA à hauteur de 16,404 % soit la somme de 2 108,73 € sur un total de 2 571 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le plan de financement présenté ci dessus
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires relatives à ce dossier

2015-36 Plan de financement pour l'aménagement des locaux périscolaires.

Monsieur QUINTON rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé, pour ce dossier, de solliciter la DETR auprès de la Préfecture.

Le coût des travaux pour l'aménagement des locaux périscolaires est estimé comme suit :

Montant des travaux HT :	42 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	3 200,00 €
Mobilier	3 000,00 €
Montant de l'opération HT :	48 200,00 €
Montant de l'opération TTC :	57 840,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

DETR (30% sur le HT)	30%	14 460,00 €
CAF (50% sur le HT)	50%	24 100,00 €
Total Subvention :		38 560,00 €

Autofinancement :		10 025,60 €
-------------------	--	-------------

FCTVA		7 906,73 €
-------	--	------------

TOTAL TTC		57 840,00 €
-----------	--	-------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le plan de financement présenté ci dessus
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires relatives à ce dossier

2015-37 Plan de financement des travaux sur le réseau de chaleur.

Monsieur QUINTON rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé, pour ce dossier, de solliciter la DETR auprès de la Préfecture.

Le coût des travaux pour les travaux sur le réseau de chaleur sont répartis comme suit :

Fourniture et pose chauffe-eau complémentaires (1021 € X 20)	20420,00
Fourniture et pose sous-stations de répartition- comptage (1500 € X 20)	30 000,00
Equilibrage du réseau	5 000,00
Imprévus	1 580,00
Montant de l'opération HT :	<u>57 000,00 €</u>
Montant de l'opération TTC :	<u>68 400,00 €</u>

PLAN DE FINANCEMENT

DETR	30,00%	17 100,00 €
Autres		0,00 €
Total subventions		17 100,00 €
TVA	20,00%	11 400,00 €
Emprunt	50,00%	28 500,00 €
Autofinancement :		11 400,00 €
TOTAL TTC		68 400,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le plan de financement présenté ci dessus
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en relation avec ce dossier

2015-38 Dématérialisation des budgets pour envoi à la Préfecture.

Monsieur QUINTON explique que la commune transmet actuellement les délibérations, contrats et arrêtés par voie de dématérialisation à la Préfecture. Il propose aux élus détendre ce système aux documents comptables (compte administratif, compte de gestion et budgets, ...). Ceci dans le but de réduire les coûts administratifs (coûts d'impression et postaux) et gagner du temps.

Une convention entre la commune et l'état doit être signée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** de procéder à la dématérialisation des actes budgétaires en plus des autres documents,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2015-39 Délégation de signature à Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire explique que le délai imparti pour déposer le dossier de subvention LEADER et pour réaliser l'opération concernant l'acquisition de matériel de restauration scolaire est très court et que tout doit être réalisé avant la fin avril, paiement compris.

Il est donc proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis relatifs à ce dossier et dont le montant est supérieur à l'autorisation accordé en début de mandat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Donne** délégation à titre exceptionnel et uniquement pour ce dossier à Monsieur le Maire pour signer les devis,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis concernant le projet de renouvellement du matériel de la cantine municipale pour un montant de 12 855€ HT.

2015-40 Décision de missionner le cabinet d'architecture TALVARD.

Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité Madame TALVARD pour définir un coût estimatif des travaux d'aménagement du local périscolaire.

Mme TALVARD propose un montant de la maîtrise d'œuvre de 3 200 € HT. Elle propose également, dans ce même budget d'assurer la mission de sécurité protection de la santé (SPS)

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Donne** son accord pour travailler en collaboration avec le cabinet d'architecture TALVARD pour la somme de 3 200 € HT,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Stationnement sur la place de l'église : Monsieur le Maire explique que lorsqu'il y a des cérémonies à l'église, les agents font le nécessaire pour signaler à la population l'interdiction de stationner sur les 5 places situées devant l'entrée de l'église. Il n'est pas toujours possible d'anticiper suffisamment longtemps à l'avance le besoin de réserver ces places, et notamment lors de décès. Certains propriétaires de véhicules peuvent en effet être absents plusieurs jours et ne pas avoir l'information de l'interdiction de laisser leur véhicule aux emplacements considérés. Il est donc assez fréquent que des voitures stationnées perturbent le bon déroulement des cérémonies.

Quel système pouvons-nous mettre en place pour réglementer le stationnement ? Arrêt minutes ou zone bleue ?

Se renseigner sur la réglementation et en discuter lors du prochain conseil municipal.

Fixer une réunion :

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 02 avril 2015 à 20h30

La séance est levée à 23h30.

ELUS	ELUS
Madame BALU Stéphanie	Madame GOURNAY Christelle
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Madame CEZARD Dominique Excusée	Monsieur HATTE Valéry
Madame CHILOU Laurence	Madame MICHINEAU Estelle
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine Excusée	Monsieur MORAND Hervé
Monsieur GARNIER Arnaud	Monsieur QUINTON Christian
Madame GONTHIER Viviane Excusée	Monsieur ROINÉ Stéphane